

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025****N°DCM-2025-050****OBJET :****DOMAINE ET PATRIMOINE**Cession du site de l'ancienne
gendarmerie
6205 avenue Pierre Marcault

Parcelle section A n°934

A la société Interval

Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 20 mai 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO -
Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER -
M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. CURNILLON représenté par M. MARTINON - Mme RAVOUX
représentée par Mme COUTURIER - Mme SOUPE représentée par
Mme ROBIN - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS
DESFARGES - M. POCHON représenté par M. MATHIAS - M. DUPUPET
représenté par M. MORIN - Melle ROUSSEL représentée par
Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du Domaine en date du 13 mars 2024 sur la valeur vénale de l'ensemble immobilier de l'ancienne gendarmerie située avenue Pierre Marcault (une caserne avec immeuble sur 4 niveaux édifié en 1976 et 6 garages attenants construits en 1982, sur un terrain d'une surface totale de 3 302 m²) ;

Vu la procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), lancée en février 2024 par la Ville de Châtillon et portant sur le projet d'aménagement du site de l'ancienne gendarmerie ;

Considérant que la brigade de gendarmerie de Châtillon-sur-Chalaronne a été transférée vers le nouveau site de l'Impasse Ripasson en novembre 2023 ;

Considérant que l'offre du promoteur immobilier B.M.B. Interval a été retenue par la Municipalité, en juillet 2024 à l'issue de l'AMI, notamment parce qu'elle associe l'ORSAC de l'Ain, association reconnue d'utilité publique œuvrant dans les domaines sanitaire, social et médico-social ;

Considérant que la cession de ce ténement immobilier permettra de renforcer les services à la population en matière de santé publique, ainsi que l'offre de logement, notamment au bénéfice des familles, via :

- la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir, sur une surface de 1 400 m², l'antenne ouest du Centre Psychothérapeutique de l'Ain (CPA), incluant un hôpital de jour, un centre médicaux-psychologique, et un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel ;
- la rénovation des étages du bâtiment existant en 6 logements de types T4 à T5, soit d'une surface de 78 m² à 93 m², et de locaux d'activité tertiaire en rez-de-chaussée ;

Considérant que l'implantation de l'antenne départementale ouest du CPA relève de l'intérêt général ;

Considérant que le bâtiment existant sera conservé et réhabilité, mais nécessitera au préalable des travaux de désamiantage ;

... / ...

